



01 MARS 2023

105223

Demande d'autorisation dans le cadre de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles

Projet lié à la gestion d'un site, à la mise en œuvre d'un plan d'action ou à des espèces protégées

Références

Maître d'ouvrage

| | | | |
|---------------|--------------------------|------------|-----|
| Nom : | SICONA-Centre | Prénom : | |
| N°, rue : | 12 rue de Capellen | | |
| Code postal : | L-8393 | Localité : | Olm |
| Téléphone : | 26303649 | | |
| Email : | maurice.probst@sicona.lu | | |

Bureau
(d'architecture, d'études)

| | | | |
|---------------|--------------------------|------------|-----|
| Nom : | SICONA-Centre | | |
| N°, rue : | 12 rue de Capellen | | |
| Code postal : | L-8393 | Localité : | Olm |
| Téléphone : | 26303649 | | |
| Email : | maurice.probst@sicona.lu | | |
| V/référence : | RedanS013 | | |

Situation géographique

| | |
|--------------------------------|--|
| Commune : | Redange-sur-Attert |
| Section : | Redange (Section D) |
| N° parcelle(s) cadastrale(s) : | 1365/4164; 1360/4163; 1360/6020; 1360/6022 |
| Lieu-dit : | in der Jengt |

Description du projet

| | |
|---------------------------|--|
| Désignation exacte : | Demande d'autorisation concernant l'optimisation écologique d'une mare existante |
| Zone protégée concernée : | Natura 2000 LU0002014 |

Plan d'action / habitat concerné: PA mares/PA Triton crêté

Mesure du plan de gestion / habitat concerné par le projet:

- Réduction de la végétation ligneuse sur une surface d'environ 3 ares y inclut enlèvement des racines en vue de permettre un meilleur ensoleillement de la mare. Ce travail se fera durant la période du 1er octobre jusqu'au 28 février.
- Broyage des rejets de souche dans les premières années suivant le débroussaillage initial.

Description précise :

Au lieu-dit « in der Jengt » se trouve une mare, classée comme BK08 (BK_541407014), dont les alentours sont en train d'être envahis par une végétation ligneuse dense. En fait, les anciennes photos aériennes montrent un embroussaillage progressif du site en question par une végétation ligneuse.
Afin de réduire la végétation ligneuse à long terme, nous envisageons d'enlever la végétation ligneuse sur une surface d'environ 3 ares, y incluant les racines, et de broyer les rejets dans les années suivantes, en vue de conserver un milieu ouvert, et de remettre en bon état écologique la mare avec ses alentours.
Cette restauration contribuera à la préservation du biotope repris dans le cadastre national des biotopes et à la création d'un maillage de biotopes pour les biocénoses des eaux stagnantes sur le territoire de la commune de Redange/Attert. Ils mettent en œuvre le plan d'action en faveur de *Triturus cristatus*, espèce protégée et visée par le 3ème Plan National pour la Protection de la Nature et déjà prouvée dans la mare faisant partie de cette demande.

Liste des pièces à joindre à la demande (toutes les pièces en 4 exemplaires)

- Le présent formulaire dûment rempli et signé
- Un extrait de la carte topographique avec indication du lieu d'implantation du projet (échelle 1:20'000)
- Un extrait cadastral de la parcelle d'implantation datant de **moins de trois mois** (1:2500)
- Extrait du plan de gestion dûment approuvé ou du plan d'action publié
- Déclaration de protection des données (document à joindre)

+ En cas de projet affectant un biotope article 17

- Une identification précise des biotopes protégés, des habitats d'intérêt communautaire et des habitats des espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles l'état de conservation a été évalué non favorable élaborée par une personne agréée

+ En cas de projet affectant une ou des espèce(s) végétale(s)/animale(s) protégée(s) particulièrement (art. 20 et 21)

- Une identification précise d'une ou des espèce(s) végétale(s)/animale(s) protégée(s) particulièrement élaborée par une personne agréée (et le cas échéant une étude de terrain)
- Le cas échéant, une identification précise reprenant les mesures d'atténuation anticipées (Mesures CEF - art. 27)
- Une copie de la convention dûment signée relative aux mesures d'atténuation anticipées valable pour une durée de 25 ans

Lieu, date et signature

Olm

, le

17.02.2023

Signature :



Le dossier complet est à envoyer à l'adresse suivante :

Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable
Service des autorisations
L-2918 Luxembourg